

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire en mairie, lundi 3 novembre 2025 à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sylvain SOTTON, Maire.

Présents : SOTTON Sylvain, BRENDLER Gaëtane, BOSC Adeline, CARRETTE Alain, SÉON Nadine, LAPRUN Philippe, PARDON Bernadette, CHEMARIN Gérard, RESTIER Éric, JALADE Héric, DUBOST Patrick, LICHANI Mohamed, DUMOULIN Christian, ALIGNE Sylvie, LARGE Agnès,

Excusés ou absents : MOULAT Christian (A donné procuration à CARRETTE Alain), MONTEGOTTERO Jean-Marc.

1 - PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ MÉDIATHÈQUE DE BEAUJEU PAR HÉLÈNE MEUNIER, RESPONSABLE DES MEDIATHÈQUES INTERCOMMUNALES ET CORINNE VAYRON, RESPONSABLE DE LA MEDIATHÈQUE DE BEAUJEU.

Mme Vayron présente au conseil municipal le bilan 2025 de la médiathèque de Beaujeu ainsi que les perspectives pour 2026. L'équipe se compose de 7 personnes : 1 salariée et 6 bénévoles qui assurent la plupart des permanences. Les collections sont principalement composées de livres (fonds enfants et fonds adulte) mais également de documents sonores, de films et de jeux. Le réseau des médiathèques de la CCSB et le lien avec la médiathèque départementale, permettent d'avoir accès à un très riche panel de documents.

La fréquentation augmente d'année en année.

La médiathèque est engagée dans un contrat territorial de lecture, et accueille des groupes : micro crèche, café-parents avec la PMI, centre de loisirs en plus des écoles de Beaujeu et des communes voisines.

M. le Maire rappelle que le cloître est équipé pour installer des expositions en lien avec l'activité de la médiathèque et que la salle du Rdc est disponible pour les animations.

M. Chemarin, conseiller municipal interroge la responsable sur l'avenir de la médiathèque de Beaujeu avec l'arrivée de celle de Quincié : pas d'inquiétude car les deux sont complémentaires.

2 - PRÉSENTATION DU PROJET DES TANNERIES PAR SYLVAIN CRAMPE, EN CHARGE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA CCSB

M. Crampe présente le travail des architectes missionnés par l'opérateur HABITEE qui ont travaillé en lien avec Madame l'Architecte des bâtiments de France sur ce projet d'écoquartier.

Il prévoit une trentaine de logements sur l'ensemble du tènement (en prenant en compte le foncier de l'ancien Cinéma), mais un travail est nécessaire pour tenir compte du risque inondation et entériner toutes les hypothèses. L'opérateur HABITEE a une approche de réemploi des matériaux existants, et propose une note programmatique, et un bilan de faisabilité qui laisse apparaître un déficit d'opération.

La commune dispose maintenant d'une étude chiffrée et devra s'interroger sur les besoins de la ville pour équilibrer l'opération avec l'apport de subventions, ou alors établir un cahier des charges avec EPORA et consulter d'autres opérateurs.

M. le Maire rappelle que cette opération peut permettre de rééquilibrer la structure démographique de la commune. L'opération de la place de la Fontaine Clémentine a, plus pour vocation l'accueil de personnes plus âgées qui auront tous les commerces en pied d'immeuble. Ce nouveau quartier symbolisant le Beaujeu du 21 siècle pourrait être lui plutôt dévolu au primo accédants (en accession ou en location). L'aspect écoquartier, les écoles maternelles et élémentaires, le centre de loisirs en proximité pourrait favoriser l'accueil de jeunes ménages avec des enfants.

Ces deux opérations ont également pour but de renforcer l'activité commerciale du centre-ville.

3 - DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme LARGE Agnès a été désignée secrétaire de séance.

4 - PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 8 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité par le conseil.

5 - DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE.

Pour information, les réponses suite à l'appel d'offres pour la rénovation thermique, le renfort des planchers et accessibilité de la Mairie-Musée sont en cours d'analyse.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

6 - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA CCSB : INFORMATION SUR LE RAPPORT -MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA CCSB AU 1ER JANVIER 2025 ET MODIFICATIONS DE COMPÉTENCES SURVENUES ENTRE 2017 ET 2025 ET NON ÉVALUÉES.

Rapporteur : Sylvain SOTTON

Une modification des compétences de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais est intervenue au 1^{er} janvier 2025 par modification de l'intérêt communautaire.

Cette modification de l'intérêt communautaire nécessite que soit évaluées dans un délai de 9 mois les compétences prises ou restituées aux communes. Cela concerne les compétences suivantes : 2.5 Action sociale d'intérêt communautaire – c) Politique d'accueil du jeune enfant.

Pour procéder à cette évaluation, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 4 septembre 2025 et a adopté son rapport financier (cf annexe).

Les communes membres de la CCSB sont invitées à délibérer dans un délai de 3 mois sur ce rapport financier qui sera définitivement adopté selon les règles de majorité qualifiée.

Après délibération des communes, le Conseil communautaire sera à son tour invité à délibérer pour adopter les attributions de compensation relatives aux évaluations de charges transférées (délibération prévue en décembre à l'issue du délai de 3 mois).

Par ailleurs, lors du contrôle des comptes de la CCSB par la Chambre régionale des comptes ayant fait l'objet d'un rapport définitif en date du 16 janvier 2025, la Chambre a relevé, sur la période de 2017 à 2025, des modifications de compétences qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par la CLECT.

Afin de régulariser cette situation, la CLECT s'est ainsi prononcée sur l'évaluation des charges liées aux modifications de compétences non évaluées sur cette période.

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la CLECT tel que présenté en annexe de la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7 - CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA VILLE DE BEAUJEU.

Rapporteur : Sylvain SOTTON

La Ville de Lyon et la commune de Beaujeu ont décidé de signer un contrat de réciprocité afin de créer des espaces de coopération entre leur territoire.

La loi du 22 juillet 2019 portant sur la création de l'Agence nationale de la cohérence des territoires a consacré l'existence de ces contrats de réciprocité. A ce jour, il en existe une dizaine en France.

1. Article 1 : intentions

La Ville de Lyon et la commune de Beaujeu souhaitent créer et entretenir des liens dynamiques afin de répondre à un triple objectif :

- Partager leurs problématiques, leurs enjeux pour l'avenir et trouver des solutions à des défis communs
- Témoigner des interdépendances qui existent entre ville et campagne
- Élaborer conjointement et mettre en œuvre un ensemble de projets répondant aux besoins de leur territoire et de ses habitants

Ce contrat entend faire fructifier ces liens dans un esprit de *réciprocité*, sur la base des nombreuses complémentarités identifiées entre les deux territoires.

2. Article 2 : objectifs et axes de coopération

Des rencontres ont été organisées entre les élu.es afin de définir les modalités et contours de ce contrat. Elles ont permis d'identifier les intérêts convergents et de dégager 5 axes de coopération :

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

- *Axe 1 : Enfance et Jeunesse* : monter des projets au bénéfice des enfants et les jeunes des deux communes à travers le jumelage de classes, la mise en relation entre les structures d'éducation populaire / centres de loisirs ou encore la découverte des métiers en ruralité et en ville
- *Axe 2 : Culture et Art* : travailler la dimension culturelle et artistique à travers la mise en relation entre établissements culturels, l'itinérance d'expositions ou encore le développement de résidences artistiques
- *Axe 3 : Alimentation et agriculture* : développer les coopérations autour des enjeux agricoles et alimentaires, par exemple en mettant en lien les restaurateurs et traiteurs lyonnais avec les producteurs de la commune
- *Axe 4 : Slow Tourisme* : valoriser le patrimoine de chaque commune auprès des habitants en communiquant en particulier sur les circuits accessibles en mode doux
- *Axe 5 : Partage de bonnes pratiques* : échanger ensemble des bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des politiques publiques

Toute action contribuant à l'atteinte des objectifs précités pourra être intégrée par la suite dans le présent contrat.

3. Article 3 : modalités de mise en œuvre et engagement réciproque

Le présent contrat est signé pour une durée de 3 ans. Il pourra être modifié par voie d'avenant. Les deux communes s'engagent à :

- Mettre en œuvre des projets concrets de partenariats en lien étroit avec les acteurs de leur territoire
- Piloter cette démarche, tant au niveau politique que technique

Le comité de pilotage est constitué d'élus représentants les deux collectivités, accompagnés de leurs services respectifs et de parties prenantes au projet particulièrement impliqués. Il se réunira une à deux fois par an. Il aura pour mission :

- De suivre l'avancée des projets et leur évaluation
- De valider les orientations
- De lever les freins éventuels
- D'identifier de nouveaux axes de coopération

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du contrat ci-dessus exposé
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - ÉCO QUARTIER -SITE DES TANNERIES EPORA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2025 un dossier de demande de subvention avait été sollicité et qu'il n'avait pas été retenu.

Il indique au conseil municipal que la circulaire relative à la DETR 2026 précise que les projets déposés en 2025 et considérés éligibles, mais n'ayant pu bénéficier d'une subvention pour des raisons de disponibilités budgétaires peuvent faire l'objet d'une nouvelle demande de DETR au titre de l'année 2026.

Il informe le conseil municipal qu'une demande de renouvellement du dossier déposé en 2025 sera faite au titre de l'année 2026.

Comme évoqué en début de séance l'opération actuellement ne s'équilibre pas mais il est important pour la commune de poursuivre ce projet initier en 2006 avec les premières acquisitions, puis les premières démolitions. Cette opération d'aménagement urbain sur des friches industrielles (tanneries et minoterie) peut permettre à la commune de se développer tout en respectant le principe de reconstruire la ville sur la ville afin d'économiser de l'espace. D'autres subventions seront toutefois à rechercher en s'appuyant sur le programme petite Ville de Demain.

9 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - DIMINUTION DES EAUX CLAIRES PARASITES EN CENTRE-VILLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le système d'assainissement de la commune de Beaujeu est

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

unitaire et ancien. Depuis de nombreuses années, des travaux sont entrepris pour éliminer autant que possible, les arrivées d'eaux parasites. Sous le coup de la directive européenne des eaux résiduaires urbaines (DERU), la Commune a dû étudier et développer un programme d'actions pluriannuel sous la conduite et le contrôle de l'État (Police de l'eau) afin d'améliorer son système d'assainissement.

Après plusieurs programmes de travaux, le réseau du centre-ville de Beaujeu est le lieu où les infiltrations d'eaux parasites seraient aujourd'hui les plus importantes. Il serait donc nécessaire de créer sur ce secteur un réseau séparatif et de reprendre les 170 branchements entre la place de la Fontaine et la place de l'hôtel de ville.

L'hypothèse est également faite qu'au passage de l'Ardières, le réseau unitaire vieillissant pourrait être poreux. Lors des hautes eaux, la nappe de l'Ardières pourrait entourer le collecteur ce qui laisse imaginer des infiltrations permanentes.

Au préalable du lancement des travaux qui nécessiterait de réaménager tout le centre-ville pour une prévision financière qui dépasse les 2,5 millions d'euros (évaluation de l'aide technique départementale qui dépassent les capacités financières de la commune) le fermier Suez a donc été missionné pour vérifier les hypothèses et :

- Contrôler le réseau avec un passage caméra.
- Réaliser des passages nocturnes pour contrôler les débits d'eaux parasites.

Tout au long de l'année 2024, des études ont été lancées mais l'année a été marquée par une grande période de sécheresse et pratiquement aucun débordement entre avril et novembre n'a été observé au niveau de la station.

Fort de ce constat, il a donc été demandé à Suez de chiffrer, sur les conseils de notre AMO (aide technique Départementale), la mise en place d'un dispositif de mesure permanent en plusieurs points stratégiques du réseau pour analyser les entrées d'eaux parasites.

Une estimation de 73 163 € HT est présentée.

Parallèlement, un passage caméra pour vérifier l'état du réseau et vérifier les hypothèses de vétusté est lancée sur la fin de l'année où les pluies ont permis des observations pertinentes. De plus, il y a moins de 10 ans, des travaux de rénovation avaient été réalisés. Il importe aujourd'hui de vérifier si ceux-ci ont rempli leur office.

Les premiers résultats obtenus par le contrôle caméra remettent en question les premières hypothèses...

- 1/ Il apparaît que le réseau unitaire n'est pas vétuste dans la partie centrale.
- 2/ Le passage sous l'Ardières n'est pas un lieu d'infiltration.
- 3/ Les travaux sur le collecteur (manchettes) ont bien tenu. Quelques reprises ponctuelles sont à faire.
- 4/ Le passage caméra nous donne de nouvelles pistes d'amélioration du réseau (vidéo à l'appui) : montée du pont paradis (entrée d'eau importante sur la plupart des branchements alors que le réseau est en séparatif, des enquêtes de branchements seront faites), rue du pont des pénitents et allée du repos (100 m de réseau partiellement effondré et infiltrations importantes).
- 5/ Sur le réseau central, un décalage de tuyau est observé ainsi qu'un trou au fond du collecteur. Des branchements sont également à reprendre.
- 6/ Une entrée d'eau est également observée au stade qui devrait pouvoir être réparée rapidement.

Au final, refaire un réseau séparatif en centre-ville n'est sans doute pas la solution la plus pertinente. Ce réseau contrairement aux hypothèses ne se comporte pas comme un drain. Par contre, comme le laisse entrevoir le passage caméra, de nombreuses entrées d'eaux parasites ont été identifiées et doivent être traitées. Il est également indiqué que pour continuer d'enrichir nos connaissances et conformément aux engagements pris avec l'Agence de l'eau, en 2025, un système de mesure permanente des débits a été installé en plusieurs points de notre réseau d'assainissement.

Une estimation des travaux d'amélioration des réseaux a donc été demandée.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier d'avant-projet sommaire (APS). Le montant total de l'opération, a été estimé à 585 200 € HT.

Les dépenses prévisionnelles se présentent comme suit :

▪ Travaux réseaux	472 000,00 € HT
▪ Études/MOE	113 280,00 € HT
Montant total :	585 280,00 € HT

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement en centre-ville dont l'estimation totale prévisionnelle, compris études, diagnostics et honoraires, s'élève aujourd'hui à 585 280 € HT.
- RAPPELLE qu'une directive du gouvernement indique que les collectivités dont les systèmes d'assainissement sont non conformes aux exigences de la DERU, notamment celles visées par des mises en demeure ou des avis motivés de la Commission européenne, sont explicitement ciblées pour un accompagnement prioritaire et que des financements spécifiques (comme la DETR et la DSIL) doivent être fléchés pour aider ces communes à réaliser les travaux de mise en conformité (Plan eau de mars 2023) Les agences de l'eau sont également invitées à apporter en priorité leurs subventions aux situations de retard, c'est-à-dire aux agglomérations d'assainissement soumises aux échéances de la directive et encore non conformes.
- SOLICITE l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, exercice 2026, au taux le plus élevé possible, afin de subvenir au financement de cette opération.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget primitif 2026.
- INDIQUE que la compétence assainissement étant transférée à la communauté de Communes à partir du 1^{er} janvier 2026, une convention devra être établie avec cette collectivité locale pour la part des travaux qui la concerne. Notamment lors de la création de réseau séparatif. Ainsi la subvention obtenue donnera lieu à un reversement au prorata de la compétence assainissement. La commune conservant la partie réseau eaux pluviale.
- AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de dotation DSIL concernant ce projet et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

10 - RÉPARTITION 2025 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE : ENGAGEMENT DES TRAVAUX.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait sollicité une subvention au titre de la répartition 2025 du produit des amendes de police 2024, pour financer des travaux de marquage en centre-ville,

Circulation et sécurité routière :

- | | |
|---|-----------------------|
| - travaux de marquage en agglomération | 9 543.25 € HT |
| Soit une dépense totale prévisionnelle s'élevant à | 9 543.25 € HT. |

Le Maire informe que le Conseil Départemental du Rhône, lors de sa séance du 14 octobre 2025, a procédé à la répartition du produit des amendes de police et a attribué à la Commune une subvention de 4 199,00 € pour le financement de ces travaux.

À la demande de Monsieur le Préfet, le Maire invite le Conseil Municipal à prendre une délibération acceptant la subvention et mentionnant l'engagement de réaliser les travaux.

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la subvention de 4 199,00 € attribuée au titre des recettes provenant de la répartition 2025 du produit des amendes de police 2024.
- DÉCIDE d'engager les travaux précités, dont le coût est estimé à 9 543.25 € HT.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

11 - BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE D'OUVERTURES DE CRÉDITS N° 2025/01

Rapporteur : Alain CARRETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de l'adoption du budget communal 2025, la section d'investissement de l'opération n°45 « Réhabilitation Hôtel Anne de Beaujeu » prévoyait uniquement des dépenses au compte 2031 « Frais d'études ».

Il précise qu'il s'avère nécessaire de réaliser, en complément, des travaux de mise en sécurité et de curage.

Aussi, afin de couvrir ces dépenses prévisibles, M. le Maire propose d'apporter à la section d'investissement du budget communal, pour l'opération 45, les modifications d'ouvertures de crédits suivantes :

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

Compte - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits
D 2031 Opération n° 45 – Réhabilitation Hôtel Anne de Beaujeu		40 000.00 €		
D 2313 Opération n° 45 – Réhabilitation Hôtel Anne de Beaujeu	40 000.00 €			
Total	40 000,00 €	40 000,00 €		

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'effectuer au budget communal 2025 les modifications d'ouvertures de crédits telles que proposées ci-dessus.

12 - BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE D'OUVERTURES DE CRÉDITS N° 2025/03- RÉGULARISATION ÉCRITURE

Rapporteur : Alain CARRETTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Saône Beaujolais, la Direction Générale des Finances Publiques a identifié la nécessité de régulariser les écritures du budget assainissement.

Il expose qu'un solde de 1 524,49 euros subsiste sur le compte 165 « Dettes à payer », correspondant à une caution encaissée avant 2009. Afin de solder définitivement ce compte et de régulariser la situation comptable, il est proposé de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE d'effectuer au budget annexe du service assainissement 2025 les modifications d'ouvertures de crédits suivantes :

	Dépenses		Recettes	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
SECTION INVESTISSEMENT				
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus	1 524.49 €			
D 2315 : installation, matériel et outillage technique		1 524.49 €		
SECTION FONCTIONNEMENT				
D 622 : Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 524.49 €			
R 778 : Autres produits exceptionnels			1 524.49 €	

13 - RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

- Commission CCSB culture le 23 septembre 2025 à 19h00 à BEAUJEU : Mme BOSC Adeline, adjointe fait un compte rendu dont l'ordre du jour était : le bilan de l'EAC saison 2024-2025 avec la présentation des projets phares 2025-2026, un focus sur la résidence de territoire, le bilan festiv'été, l'état d'avancement de la réflexion sur les écoles de musique, un retour sur Pop sciences et ses perspectives et le contrat territoire Lecture.
- Commission CCSB Gestion et réduction des déchets, environnement, ENS SPANC thématique Développement durable le 14 octobre 2025 à 18h30 à EMERINGES : M. JALADE Héric, conseiller municipal fait un compte rendu dont l'ordre du jour était la présentation de l'accompagnement de la CCSB aux entreprises du territoire pour la transition écologique, la présentation de l'offre « pro » Bôwatts, l'actualité des projets photovoltaïques (ombrières, parc au sol, toitures)
- Conseil Syndical SYBEMOL le 20 octobre 2025 à 18h30 à BEAUJEU : Mme BOSC Adeline, adjointe fait un

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

compte rendu dont l'ordre du jour était le bilan de rentrée et le changement des heures dans l'équipe enseignante.

- Commission CCSB social le 21 octobre 2025 à 19h00 à BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS : Mme BRENDLER Gaëtane, adjointe fait un compte rendu dont l'ordre du jour était l'ouverture du Relais Petite Enfance de Beaujeu et la proposition du nom, le bilan BAFA 2025, le rappel de l'objectif de la commission de coordination logement « cas bloqués », le projet de contrat Local de Santé (CLS), l'avancée sur le projet de Maison de santé de Cercié, et l'actualité de l'offre d'accueil petite enfance du territoire.

- M. DUMOULIN Christian, conseiller municipal fait le compte rendu de l'assemblée générale du Tennis Club Nord Beaujolais qui a eu lieu le vendredi 17 octobre à 19h au club-house du site de Quincié.

13- QUESTIONS DIVERSES

- M. JALADE Héric rappelle au conseil municipal que ce samedi 8 novembre à 9 h30 au local communal aura lieu la distribution de composteur organisée par la communauté de Communes Saône Beaujolais.

- M. le Maire informe le conseil municipal que le tour de France Féminin de cyclisme arrivera à Belleville le 5 aout 2026 pour une étape depuis Mâcon à travers les Crus du Beaujolais.

- M. DUMOULIN Christian, conseiller municipal demande au conseil municipal d'être présent à 10h au théâtre le mardi 11 novembre pour la mise en place à l'occasion du défilé.

Autres informations :

- Le Conseil Départemental a attribué la somme de 80 000 € pour la réhabilitation de l'Hôtel Anne de Beaujeu et 8137 € pour l'amélioration du théâtre (équipement et passage en leds).

- La région Auvergne Rhône Alpes a attribué à la vidéo protection une subvention de 48 622 € venant s'ajouter à la DETR de 29 466 € ce qui permet de lancer immédiatement la phase réalisation.

- Il est rappelé que le Conseil Municipal est convié par l'association des Séniors de Beaujeu à l'apéritif lors du traditionnel repas le 7 décembre à 12 h.

- Les majorettes de Saint-Lager-Cercié (dont une habitante de Beaujeu) sont de nouveau championne d'Europe dans une des catégories.

- Un repas élus/agents sera organisé le 19 décembre à 19h.

Fin de la séance : 23 heures 15

Le Maire,
M. Sylvain SOTTON



La secrétaire de séance
Mme Agnès LARGE